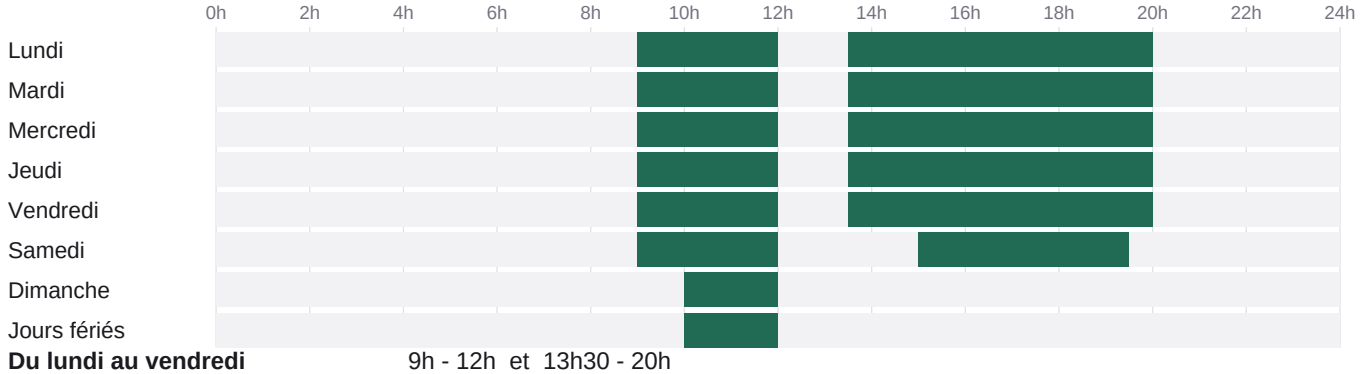
Horaires des travaux bruyants à Lagny-sur-Marne

77400 · Seine-et-Marne (77) · 21 461 habitants

Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Arrêté relatif à la réglementation municipale sur le bruit, signé le 1er mars 2004 (article 8). À vérifier sur le texte officiel.



Du lundi au vendredi	9h - 12h et 13h30 - 20h
Samedi	9h - 12h et 15h - 19h30
Dimanche et jours fériés	10h - 12h

Le texte dit :

> « Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses et scies mécaniques, ne peuvent être effectués que : - les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 20h00 - les samedis de 9 à 12h et de 15h à 19h30 - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h »

Texte officiel : http://www.lagny-sur-marne.fr/wp-content/uploads/2017/06/arretebruit.pdf

Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Arrêté municipal : Arrêté relatif à la réglementation municipale sur le bruit, signé le 1er mars 2004 (article 6). À vérifier sur le texte officiel.



Du lundi au samedi	7h - 20h
Dimanche et jours fériés	Interdit toute la journée

Le texte dit :

> « Les travaux et chantiers bruyants sur et sous la voie publique ainsi que ceux proches des habitations devront être interrompus entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente nécessaire pour le maintien de la sécurité des personnes et des biens, et sauf pour le fonctionnement des engins de service public. »

Texte officiel : http://www.lagny-sur-marne.fr/wp-content/uploads/2017/06/arretebruit.pdf

À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.